

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 80 (1935)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATIONS

Mutations dans le Haut Commandement. — Les 80 ans du lieutenant-colonel J. Schwendimann. — Fondation « Général Herzog ». — Le nouveau médecin en chef de l'armée.

### Mutations dans le Haut Commandement.

La *Revue militaire suisse* a déjà eu l'occasion de relever — lors de leur nomination au grade de divisionnaire — les brillants états de service des colonels Wille, Prisi et Borel, lesquels viennent d'être l'objet des mutations qui affectent notre haut commandement, en cette fin d'année.

Notre intention n'est pas de reproduire ici les commentaires, plus ou moins gratuits, dont certains quotidiens « bien informés » font suivre, à l'usage de leurs lecteurs, le communiqué du Conseil fédéral.

La réintégration du *colonel cdt. de corps Wille* dans ses fonctions de chef d'arme de l'infanterie — qu'il occupa déjà de 1931 à 1933 — constitue aux yeux de tous ceux qui connaissent les lourdes responsabilités inhérentes à cette charge une preuve de la confiance et de l'estime que le chef du Département militaire porte à cet officier de mérite. A la veille de l'entrée en vigueur de la loi militaire récemment votée par le peuple — et notamment de la mise en œuvre d'un nouveau système d'instruction — il n'est pas indifférent que notre armée puisse bénéficier du talent d'organisateur et de l'expérience consommée d'un officier qui participa, dès le début, soit comme chef d'arme, soit au titre de membre de la Commission de défense nationale, aux travaux préparatoires visant la refonte de notre organisation militaire.

La nomination du *colonel-divisionnaire Prisi* à la tête du 2<sup>e</sup> corps d'armée a été accueillie avec sympathie par tous ceux qui connaissent la valeur de cet officier qui commanda avec succès, pendant quatre ans, la 3<sup>e</sup> division bernoise.

Le *colonel-divisionnaire Borel* — qui se remet patiemment d'une grave opération, laquelle ne compromet heureusement ni sa santé ni sa puissance de travail — succède au colonel Prisi. Bilingue et

fort compréhensif du caractère et de la mentalité des troupes alémaniques, il n'aura aucune peine à maintenir dans la 3<sup>e</sup> division les traditions de discipline et de dévouement qui y sont en honneur.

Parlant de son activité de chef d'arme de l'infanterie, on a prétendu que le colonel Borel ne se sentait pas à son aise « dans les bureaux ». C'est manifestement diminuer à la fois la valeur des services rendus à ce titre par cet officier et infirmer la signification même de cette haute charge. En effet, on ne se rend généralement pas compte qu'à l'image des commandants de division et de corps d'armée, nos chefs d'armes sont avant tout des inspecteurs de l'instruction pratique et qu'ils passent le plus clair de leur temps, non pas dans un bureau hermétiquement clos, mais dans nos garnisons, où ils participent à la vie même des troupes, les suivent dans leurs déplacements, assistent à leurs tirs et — ce faisant — s'efforcent de créer et de maintenir l'unité de doctrine dans l'instruction de l'armée.

La *Revue militaire suisse*, à laquelle le colonel-divisionnaire Borel donna souvent des études fort appréciées, lui souhaite une guérison rapide et aussi les nombreuses satisfactions inhérentes à l'exercice de son nouveau et important commandement.

(Réd.)

### **Les 80 ans du lieut.-colonel J. Schwendimann.**

Le lieut.-colonel J. Schwendimann — ancien adjoint et maître d'équitation de la Régie fédérale des chevaux à Thoune — fête ce mois son 80<sup>e</sup> anniversaire.

Nous avons à cœur de rappeler à cette occasion les brillants services que Schwendimann rendit, pendant de longues années, à la cause de notre équitation militaire.

Né à Pohlern, au pied du Stockhorn, dans la ferme paternelle, le 26 décembre 1855, Schwendimann prit goût au cheval dès sa plus tendre enfance. Il fait son école de recrues dans la cavalerie, en 1874. Ses remarquables dons équestres attirèrent l'attention de ses chefs qui lui conseillent d'entrer dans le corps des « piqueurs », constitué à cette époque essentiellement par des sous-officiers allemands et autrichiens.

Grâce à sa conscience professionnelle, à la qualité de son travail et à son sens du dressage, Schwendimann ne tarde pas à devenir chef piqueur des remontes. Déjà le directeur de la Régie — colonel von Linden — le tient en haute estime. Le chef d'arme de la

cavalerie — qui n'était autre que le colonel U. Wille, futur général de notre armée — récompense la fertile activité de Schwendimann en le faisant appeler à une école d'aspirants en vue de lui confier plus tard l'équitation des officiers, puis de le nommer adjoint de la Régie fédérale des chevaux.



Le lieutenant-colonel Schwendimann dressant un pur sang.

C'est comme officier du train qu'il fit carrière, jusqu'au grade de lieutenant-colonel.

En 1901, il publia une brochure, intitulée : *Le dressage des chevaux à la Régie fédérale*, qui retint très favorablement l'attention des connaisseurs.

En marge de son activité purement professionnelle, le lieutenant-colonel Schwendimann dirigea, avec un remarquable sens pratique, les cours d'équitation pour officiers instructeurs institués au début de ce siècle par le chef d'arme de l'infanterie d'alors. Soutenu et encouragé par son chef, le colonel von Linden, Schwendimann sut conquérir ses élèves par sa science et son tact inné et inculquer aux officiers de carrière le goût du cheval et la passion de l'équitation.

Lorsque, à la fin de 1917, un changement intervint dans la direction de la Régie, Schwendimann résilia ses fonctions, à la suite de circonstances sur lesquelles nous ne désirons pas revenir.

Dans sa paisible retraite, le lieut.-colonel Schwendimann jouit des bienfaits de la vie de famille, sans pour cela abandonner la pratique de son sport favori. C'est ainsi que la photo qui illustre ce texte représente ce cavalier prestigieux dressant, à l'âge de 80 ans, un jeune pur sang des écuries Bally, à Schönenwerd.

Il nous reste à souhaiter que cet officier distingué, ce gentleman accompli, puisse jouir longtemps encore d'une retraite si justement méritée. C'est le vœu que formulent pour lui ses nombreux amis et anciens élèves qui lui conservent leur reconnaissance et leur respect.

Colonel W. HARTMANN,  
*Ancien instructeur d'infanterie.*

**Concours de travaux écrits  
de la Fondation « Général Herzog ».**

*(Rapport du Jury.)*

Au mois de mars de cette année, la commission de la « Fondation Herzog » institua un concours de travaux écrits s'adressant aux officiers d'artillerie de notre armée. Le sujet qui leur était proposé avait pour titre :

*Comment l'activité en dehors du service de l'officier d'artillerie peut-elle s'exprimer avec le meilleur rendement ?*

On demandait aux concurrents de rédiger, sous une forme succincte, leurs conceptions sur ce thème. Une somme de 650 fr. devait récompenser les meilleures études. Le nombre des manuscrits reçus par le comité fut de 13, qui furent appréciés par un jury composé de trois membres de la « Fondation Herzog » et par le colonel Gübeli, officier instructeur d'artillerie désigné par le chef de cette arme.

L'appréciation des travaux eut lieu selon les principes suivants :

- a) Idées nouvelles.
- b) Valeur du raisonnement, même si l'étude ne présentait pas d'idées nouvelles.
- c) Degré d'exploitation et de réalisation pratique, dans les conditions actuelles, des suggestions des auteurs.

Aucun des manuscrits n'a répondu complètement aux exigences posées ; en revanche, il faut reconnaître avec satisfaction que ce concours a donné dans l'ensemble de bons résultats et que tous les travaux présentés contenaient soit des suggestions originales soit des développements raisonnés avec beaucoup de conscience.

Les résultats du concours ont été les suivants :

- 1<sup>er</sup> rang (150 fr.) : Plt. art. Hans Baasch, Bttr. ob. ld. camp. 5, Baden.
- 1<sup>er</sup> rang (150 fr.) : Lieut. art. Jean Metzger, Bttr. can. auto. 89, Papiermühle près Berne.
- 2<sup>e</sup> rang (100 fr.) : Plt. Karl Ingold, Of. tf. Gr. art. auto. 5, Buch-Ramsen (Schaffhouse).
- 3<sup>e</sup> rang (50 fr.) : Major art. M. Barthell, Zurich.
- 3<sup>e</sup> rang (50 fr.) : Plt. Charles Lancoud, Bttr. can. ld. auto. 1, Bienne.

La commission a décidé de mettre à la disposition de nos périodiques militaires les manuscrits de la 1<sup>re</sup> catégorie en vue de leur publication. Les autres documents ont été remis au chef d'arme de l'artillerie, à toutes fins utiles.

Le jury du concours :

Colonel art. W. Luder.  
Colonel art. W. Hauser.  
Colonel art. H. Decollogny.  
Colonel E.M.G. Gübeli.

#### **Le nouveau médecin en chef.**

A l'instant de mettre sous presse, nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de colonel et à l'importante fonction de médecin en chef de l'armée du *lieut.-colonel Paul Vollenweider*, en dernier lieu médecin dirigeant du service de santé à l'état-major de la 2<sup>e</sup> division et pendant de nombreuses années adjoint du colonel Hauser, médecin en chef démissionnaire.

Cette nomination sera accueillie avec satisfaction par tous ceux qui connaissent et apprécient la conscience professionnelle, la

---

grande capacité de travail, l'esprit d'initiative et la parfaite distinction du colonel Völlenweider. Sa double carrière de médecin de troupe et d'instructeur du service de santé l'a éminemment préparé à la belle tâche et aux lourdes responsabilités qui l'attendent.

Ajoutons que le colonel Vollenweider est depuis plusieurs années l'habile et dévoué rédacteur du *Journal des officiers du service de santé*, avec lequel notre revue a toujours entretenu des relations empreintes d'une grande cordialité. Nous lui adressons nos sincères félicitations. (Réd.)